



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 4 décembre 2008

Direction générale  
de l'enseignement  
supérieur

Service du pilotage  
et des contrats

Sous-direction  
de la performance  
et des moyens

Bureau de la répartition  
des moyens

DGES C2-2  
n°08-06654

Affaire suivie par  
Stéphane Riquier  
Téléphone  
01 55 55 65 37  
Fax  
01 55 55 64 48  
Mél.  
stephane.Riquier  
@education.gouv.fr

99, rue de Grenelle  
75231 Paris cedex 07

La Ministre de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche

à

Monsieur le Président  
de l'Université du MANS

s/c de Monsieur le Recteur  
de l'Académie de NANTES

**Objet : dotation 2009 de votre établissement**

L'année 2009 sera marquée par une évolution importante des budgets des universités.

Aux crédits nouveaux présentés en loi de finances destinés directement ou indirectement aux universités, s'ajouteront les moyens que le Président de la République vient d'annoncer pour relancer l'économie, lesquels doivent notamment permettre de faire de nos sites universitaires des lieux de vie, d'études et de travail attractifs.

**En moyenne, les universités verront leurs budgets augmenter de 15 %.**

Ces crédits accompagnent des réformes structurantes pour le système d'enseignement supérieur afin de faire émerger des établissements autonomes et puissants :

- Passage aux compétences élargies et transfert de la masse salariale à 20 universités ;
- Application d'un nouveau système d'allocation des moyens équitable et valorisant la performance, qui permettra tout à la fois une augmentation de la dotation de toutes les universités et un rééquilibrage des dotations entre elles ;
- Déploiement du plan « réussir en licence » ;
- Mise en œuvre du plan 2009-2011 destiné à promouvoir l'attractivité des carrières.



**1) Une partie des moyens ne transitera pas directement par votre budget mais sera visible dans votre université**

Il s'agit notamment des CPER, pour 455 M€, avec 305 M€ d'autorisations d'engagement prévues en projet de loi de finances et 150 M€ dans le plan de relance annoncé par le Président de la République. Avec ces crédits, non seulement l'Etat financera 100 % d'une annuité théorique, mais il apurera une grande partie du retard constaté.

Il s'agit également d'une partie des mesures destinées à promouvoir l'attractivité des carrières qui transiteront directement par le budget de l'Etat (21,5 M€), sauf pour les universités qui passent aux compétences élargies

**2) Une partie des moyens destinés à abonder les budgets des universités ne peut pas, à l'heure actuelle, faire l'objet d'une ventilation université par université, sachant que chaque établissement sera concerné. Ils seront répartis ultérieurement.**

Il s'agit :

- de 180 M€ en faveur de la mise en sécurité et de l'accessibilité des locaux aux personnes handicapées : 95 M€ ont ainsi été prévus en projet de loi de finances, lesquels seront complétés par un effort supplémentaire de 85 M€ dans le cadre du plan de relance.
- d'une enveloppe destinée à valoriser les performances des universités de la vague C : 15,5 M€ y seront dédiés ;
- d'une enveloppe de 10,9 M€ de moyens destinés à accompagner le passage aux compétences élargies.

Vous pourrez également noter que les crédits relatifs au précipt de l'ANR devraient se traduire par une augmentation de 8 M€ des moyens des universités.

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre établissement bénéficiera au minimum de moyens supplémentaires de 0,562 M€, ce qui représente une première augmentation de 5,2 % de vos crédits par rapport à vos moyens 2008 (entendus comme l'ensemble des moyens que vous avez perçus en 2008 hors crédits de mise en sécurité et de mise en accessibilité de vos locaux).



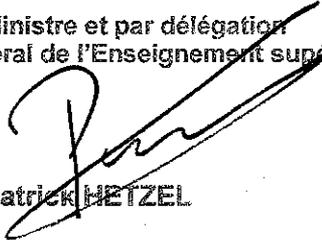
Ces moyens résultent :

- de l'application du nouveau modèle de répartition des moyens, qui tient compte de votre activité et de vos performances, tant en matière de recherche que d'enseignement supérieur ;
- des crédits dont vous disposerez pour mettre en œuvre le plan réussir en licence, répartis sur la base du nombre d'étudiants, de la proportion d'étudiants ayant obtenus leur baccalauréat en retard et de la cotation de votre projet « réussir en licence », votre établissement ayant été côté B ;
- d'une partie des moyens du plan destiné à promouvoir l'attractivité des carrières (augmentation de l'enveloppe indemnitaire et crédits correspondants à la prime d'encadrement doctoral et de recherche)

Une fiche annexe précise les éléments de calcul et les résultats du modèle d'allocation des moyens en ce qui vous concerne.

Comme pour toutes les universités, il vous sera demandé de ne pas renouveler 3 départs à la retraite. Il vous est par ailleurs demandé de contribuer à l'effort de redéploiement d'emplois en faveur des universités les moins bien dotées à hauteur de 2 non renouvellements de départs à la retraite.

Pour la Ministre et par délégation  
Le Directeur général de l'Enseignement supérieur

  
Patrick HETZEL

**Moyens 2009 répartis par le modèle d'allocation des moyens  
(sous réserve du vote de la loi de finances annuelle et des évolutions du modèle)**

**LE MANS**

**Crédits répartis par le modèle d'allocation des moyens**

Les crédits supplémentaires attribués s'élèvent à **+562 096** euros soit **+5,2%**

Ces moyens supplémentaires comprennent principalement le plan Licence et des crédits accompagnant la mise en place du nouveau modèle d'allocation des moyens. Ils ne comprennent notamment pas les moyens du plan de relance de l'économie et ceux relatifs à la part négociée dans les discussions contractuelles à venir.

La dotation attribuée en 2009 s'élève ainsi à **11 476 075** euros *Rappel 2008*  
**10 913 978** euros

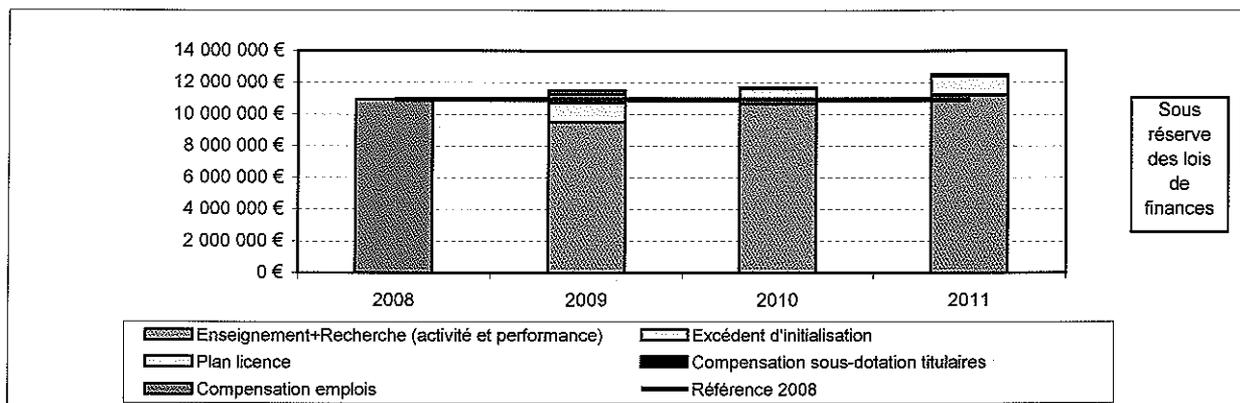
La dotation 2008 comprend les crédits de fonctionnement du titre III (DGF et contrats) versés à l'établissement, ainsi que le Plan licence. Elle comprend également les crédits d'allocations de recherche et de PEDR du titre II. Elle ne comprend pas les crédits de masse salariale correspondants aux emplois de titre II et ceux relatifs aux actions spécifiques financées sur le titre III.

La partie de la dotation 2009 correspondant aux allocations de recherche versées entre le 1er septembre 2009 et la date de transfert effective de ces allocations sur le titre III du budget de l'Etat ne sera pas versée à l'université mais restera directement financée par l'Etat sur le titre II de son budget.

Pour information et sous réserve des lois de finances, des évolutions du modèle et du poids relatif de l'université dans l'activité et la performance de l'ensemble des universités

**Evolution de la dotation de fonctionnement projetée sur la période 2009-2011**

<i>Crédits de fonctionnement en euros</i>	2008	2009	2010	2011
Enseignement+Recherche (activité et performance)		9 473 525 €	10 646 019 €	11 202 591 €
Plan licence		562 882 €	965 373 €	1 215 341 €
Compensation sous-dotation titulaires		0 €	0 €	0 €
Excédent d'initialisation		1 218 714 €	0 €	0 €
Compensation emplois		220 953 €	86 079 €	86 842 €
<b>Total dotation</b>	<b>10 913 978 €</b>	<b>11 476 075 €</b>	<b>11 697 472 €</b>	<b>12 504 774 €</b>
<i>évolution annuelle en %</i>		5,2%	1,9%	6,9%
<i>écart par rapport à 2008 en %</i>		5,2%	7,2%	14,6%



**Emplois de titulaires répartis par le modèle d'allocation des moyens**

Le nombre d'emplois de titulaires pour 2009 est de **774** emplois *Rappel 2008*  
**779** emplois

Le nombre d'emplois 2008 comprend uniquement les emplois de titulaires du titre II, enseignants-chercheurs, enseignants et BIATOSS, délégués à l'établissement par la DGES, à l'exclusion donc des allocataires, des emplois financés sur subvention et sur ressources propres de l'université.

Ce nombre d'emplois varie par rapport à 2008 de **-5** emplois soit **-0,6%**  
dont au titre des :

non renouvellements de la loi de finances **-3** emplois  
150 redéploiements **-2** emplois

Ce non renouvellement d'emplois donne lieu à une compensation non reconductible dont le montant figure dans la ligne 'Compensation emplois' du tableau ci-dessus relatif aux crédits

Pour information et sous réserve des lois de finances, des évolutions du modèle et du poids relatif de l'université dans l'activité et la performance de l'ensemble des universités

**Evolution des emplois projetée sur la période 2009-2011 dans l'hypothèse de 150 redéploiements en 2010 et 2011**

	2008	2009	2010	2011
<b>Emplois délégués de titulaires</b>	<b>779</b>	<b>774</b>	<b>772</b>	<b>770</b>
<b>Evolution</b>		-5	-2	-2
<i>évolution annuelle en %</i>		-0,6%	-0,2%	-0,2%
<i>écart par rapport à 2008 en %</i>		-0,6%	-0,9%	-1,1%

Le détail des calculs ainsi que les données utilisées seront communiqués ultérieurement.